

**23 FOIRE à la BROCANTE  
DE LAVILLEDIEU**

**Dimanche 18 Août 2013**

De 8 h à 20 h

**Organisée par la Mairie de Lavilledieu en partenariat  
avec l'Association ARDECHE BALADES PATRIMOINE**

**Adresse :**

Place du Barry 07170 LAVILLEDIEU

Tel : 06.83.19.70.77

Permanence téléphonique du Lundi au Vendredi : de 9h-12h

E-mail : [brocante@lavilledieu.com](mailto:brocante@lavilledieu.com)

WEB : [www.lavilledieu-ardeche.fr](http://www.lavilledieu-ardeche.fr)

**LIEU**

Dans le village autour des remparts de Lavilledieu

**SITUATION ET ACCES**

LAVILLEDIEU, village de l'Ardèche méridionale, est situé sur la RN102  
(Montélimar-Le Puy) à 10 km au sud de AUBENAS, à 40 km au nord de BARJAC,  
à 30 km de MONTELMAR, à 75 km de VALENCE.

Accès par Autoroute : Sortie Montélimar : Nord ou Sud,  
Direction le Teil-Aubenas

Possibilité d'hébergement  
et de restauration sur place

Se renseigner auprès de l'Office de Tourisme Berg et Coiron

**LAVILLEDIEU**

**23e Foire à la Brocante**

**le dimanche 18 Août 2013**



**De 8h à 20H**

**La Mairie de Lavilledieu  
organisera  
sa 23<sup>e</sup> Foire à la brocante  
le dimanche 18 août 2013.**

*Comme les années précédentes, nous mettrons toutes nos énergies  
au service des exposants et des visiteurs pour que cette journée  
se déroule dans une ambiance de fête.*

*Le succès de cette foire ne se dément pas depuis sa création, tant en ce qui  
concerne la fréquentation qu'en ce qui concerne le nombre d'exposants.  
Ne tardez donc pas à nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint.*

*Nous plaçons les exposants par avance. Ils peuvent prendre leur place à  
partir de 6 heures du matin le jour de la foire. Il va de soi que nos fidèles  
exposants pourront en priorité retrouver les mêmes emplacements,  
s'ils le désirent.*

**Nous informons que ceux qui désirent réserver leur(s) emplacement(s)  
devant leur domicile doivent impérativement s'inscrire**

**au plus tard le 30 juin.**

**Si cela n'est pas fait, ces emplacements seront automatiquement  
redistribués à partir du 1<sup>er</sup> juillet.**  
**(aucune dérogation ne pourra être faite)**

*Nous vous donnons donc rendez-vous à Lavilledieu,  
Devant la Mairie de Lavilledieu*

*Nous espérons vivement vous accueillir le Dimanche 18 août 2013*

*Sincèrement vôtres,*

**La Mairie de Lavilledieu et  
L'Association ARDECHE BALADES PATRIMOINE**

**DOCUMENT A CONSERVER**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

**Art 1 :** La foire à la brocante est organisée par la Mairie de Lavilledieu.

L'envoi du bulletin d'inscription ne constituant pas un engagement pour l'organisateur, celui-ci peut le refuser.

**Art 2 :** L'emplacement alloué devra être occupé par son titulaire du début (8 h) à la fin (20 h) de la foire.

Les emplacements non occupés à 8 h du matin pourront être loués à nouveau. Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous louer à titre payant ou gratuit tout ou partie de leur(s) stand(s).

**ART 3 :** Déclare sur l'Honneur

- ne pas être commerçant (e) pour les exposants non professionnels,
- ne vendre que des objets personnels et usagés,
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

**Art 4:** Mauvais temps, pluies, tempêtes, ainsi que l'absence de l'exposant pour toutes autres raisons, ne peuvent en aucun cas donner droit à un remboursement du montant de la participation. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage matériel causé à son préjudice pendant la foire.

**Art 5 :** Le prix de tout article exposé mis à la vente devra être clairement indiqué.

**Art 6 :** Les bulletins d'inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le **30 juin 2013**. La réservation d'un emplacement ne sera prise en compte que lorsque le dossier sera complet et le règlement acquitté (voir détail sur le bulletin d'inscription). Toute inscription incomplète sera renvoyée.

**Art 7 :** La participation à la foire à la brocante de Lavilledieu implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.